



## 62<sup>e</sup> Assemblée Générale ordinaire

### *Rapport du TRÉSORIER*

Les finances 2023 du Cartel sont restées dans les chiffres noirs, l'exercice comptable dégage une nouvelle fois, cette année, un résultat excédentaire un peu inférieur à 2022. C'est ainsi que nous bouclons nos comptes avec un bénéfice qui se monte à **Fr. 140.34** (Fr. 853.07). Cette somme a été portée au crédit du compte « Capital », dont le solde au 31 décembre 2023, se monte à **Fr. 47'112,25** (Fr. 46'971,91) la « Réserve légale » reste identique à l'an passé avec un montant de **Fr. 10'477,56**.

La subvention arrêtée et demandée par le Comité, a été acceptée par la commune de Meyrin. Elle s'est montée à **Fr. 186'000.00**, montant qui a fait l'objet de notre demande de subvention et acceptée dans sa totalité par les autorités de Meyrin. C'est ainsi que le disponible s'est élevé à **Fr. 186'127,25**.

Nos dépenses, se sont élevées à **Fr. 185'986,91** (209'271,28) d'où le très léger bénéfice enregistré, dont nous vous donnons, ci-dessous, quelques précisions :

Le poste des charges de personnel comprenant les salaires, les charges sociales et auxiliaires est le plus élevé du budget. Le montant total budgété de **Fr. 131'000.00**, a atteint la somme de **Fr. 134'014,60** (Fr.131'730,05) soit plus **Fr. 2'284,55** par rapport à 2022 et de **Fr. 3'014,60** en plus du budget. Cette différence provient d'une part, de l'indexation du renchérissement de 2,5%, fixé après coup par la Commune et d'autre part, de l'augmentation de la prime LPP qui passe de 0,80 % à 0,86% et qui représente ainsi, une masse salariale brute de **Fr. 110'685,90**.

Le budget pour les frais de photocopies, avait été fixé à **Fr. 16'000,00**. En réalité, ils se sont élevés à **Fr. 15'496,15**, (Fr. 15'020,30). Ils comprennent le montant du contrat annuel de location du copieur, fixé à **Fr. 15'310,85** et celui pour les copies supplémentaires dépassant le quota contractuel de copies couleurs et noir/blanc. Ce quota annuel, fixé à 240000 copies (180000 couleurs et 60000 noir/blanc) a été dépassé cette année et nous a valu une facture complémentaire de **Fr. 185,30**.

Cependant, il est à noter cette année et pour la première fois, une diminution sensible du nombre de photocopies. C'est ainsi que pour les 62 Sociétés membres, du Cartel, le nombre de copies produites est passé en 2023, de 256581 à **203588**. Il a diminué pour atteindre **144888** (183154) unités en couleurs soit **-20,89 %** et à **58700** (73427) photocopies en noir/blanc soit **-20,06 %** par rapport à 2022.

Concernant les autres postes, les « Frais Généraux Divers », dans leur ensemble, ont été budgétés à **Fr. 55'000.00** (31'600.00). Ils sont restés en dessous du budget de Fr. 3'027,69 pour atteindre la somme de **Fr. 51'972.31**. Dans cette somme, figurent, comme déjà indiqué, les frais de leasing du photocopieur et de la facture des photocopies supplémentaires pour un montant de **Fr. 15'496,15**. Cette année sont compris les frais du "Repas des Présidents/tes » ayant lieu tous les deux ans. Sont aussi inclus, les frais pour les séances de comités, participation à des réunions à l'extérieur, de l'Assemblée Générale, des frais pour les séances de briefing et debriefing des « Fêtes à Meyrin », des cadeaux attribués pour des anniversaires, jubilés, ou lors de diverses manifestations pour un montant total de **Fr. 10'010,40** (8'668,25). Figurent enfin les dépenses, regroupées dans les « Frais Généraux Divers » comme frais de matériel de bureau, de réfectoire, de port, de banques qui se montent à **Fr. 1'774.80** (1'786,12). En revanche, ne sont pas incluses, les charges « Informatique » et « Internet » qui atteignent le montant de **Fr. 7'118.16** (Fr. 6'716,41). Il en est de même pour la prime d'assurance pour PME de **Fr. 635,40** (631,20), les frais pour la « plastifieuse » **Fr. 719,45** et le forfait du téléphone mobile de la Présidente, pour un montant de **Fr. 600.00**.

Nous avons aussi procédé à l'amortissement des machines, des appareils divers, du mobilier et matériel, du site Internet et du système informatique, selon les normes légales, pour un montant total de **Fr. 3'750,00** (Fr. 4'266,05).

Pour terminer ce rapport, nous voudrions, ici, remercier vivement les autorités communales, pour la subvention allouée au bon fonctionnement du Cartel et la confiance qu'elles témoignent à son Comité pour sa gestion.

Nos remerciements vont aussi à la commission de vérification des comptes pour la méticulosité du travail accompli par les 2 délégués des sociétés qui se sont proposés pour ce mandat. Il s'agit de Madame Joan HELFER, Présidente du Tennis Club de Meyrin et de Monsieur Hysri HALIMI, Président du Cercle Albanais Meyrinois qui ont accepté le mandat, respectivement, pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> fois de vérificateurs des comptes.

Enfin, nous profitons de vous rappeler, que notre secrétariat est aussi à votre disposition pour tous vos travaux de comptabilité ou autres, à savoir :

- Saisie des écritures comptables (programme Crésus), selon les instructions du (de la) trésorier(e) de votre société et les pièces comptables.
- Impression mensuelle des comptes, des Pertes et Profits et Bilan ainsi que du Journal des écritures saisies.
- Édition des cotisations et des rappels, des membres de votre société.
- Mise à jour et impression du fichier et des étiquettes de vos membres.

Nous vous remercions de votre attention.

Daniel Kohler, Trésorier

Meyrin, le 18 mars 2024

AG Cartel /2024 / Rapport du TRÉSORIER